

COUPE DE BRETAGNE DES CLUBS - OVERSTIM•S

Clubs de Division Régionale (DR)

Règlement 2022

ARTICLE 1. PREAMBULE

Le Comité de Bretagne de Cyclisme organise une Coupe de Bretagne des clubs en 2022. Cette Coupe de Bretagne contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label Coupe de Bretagne Overstim•s des Clubs de Division Régionale (DR) porte sur les courses de classe 1.24.2 (épreuves 2ème et 3ème catégories, Juniors et Pass'Open inscrites au calendrier régional).

La participation de coureurs des comités régionaux extérieurs ou de coureurs individuels bretons est admise dans ces épreuves.

ARTICLE 2. LISTE EPREUVES RETENUES

Les 8 épreuves retenues sont référencées dans l'annexe 1. Les organisateurs de ces épreuves ont pour obligation de promouvoir la Coupe de Bretagne Overstim•s des Clubs de DR.

ARTICLE 3. PARTICIPATION DES CLUBS

La participation des Clubs labellisés n'est pas obligatoire sur les épreuves retenues.

Pour prétendre participer à la Coupe de Bretagne Overstim•s des Clubs de DR, chaque club intéressé devra préalablement **faire acte de candidature et répondre à des critères sportifs**.

Les Clubs retenus s'engagent à participer à **au moins 6 manches** sur les 8 épreuves constituant le Challenge.

Un coureur faisant partie de l'effectif d'un Club évoluant en National peut participer aux épreuves, être classé, mais ne marquera pas de points aux classements de ces épreuves.

Un coureur d'un club disputant la Coupe de Bretagne Overstim-s des Clubs de DR et changeant de catégorie en cours de saison continuera de compter pour le classement général du club.

L'engagement par internet reste de la responsabilité du club.

ARTICLE 4. MODE DE CLASSEMENTS

Pour le classement par équipes, les **20 premières places sont retenues** sur chaque épreuve. Le classement club sera établi par addition des points à la place réelle du coureur sur 3 coureurs maximum pour chaque club, les mieux classés dans les 20 premiers.

Les points acquis par les clubs seront conformes au barème ci-dessous :

Place	Points	Place	Points
1er	40	11ème	17
2ème	35	12ème	16
3ème	32	13ème	15
4ème	30	14ème	14
5ème	28	15ème	13
6ème	26	16ème	12
7ème	24	17ème	11
8ème	22	18ème	10
9ème	20	19ème	9
10ème	18	20ème	8

Le classement sera actualisé par le délégué du Comité de Bretagne à l'issue de chaque épreuve et l'équipe leader sera conviée au protocole.

Une diffusion sera assurée sur le site du Comité régional, à la presse régionale et aux équipes participantes (sous réserve de réception des états de résultats dans les temps).

ARTICLE 5. COMPOSITION DES ÉQUIPES

Pour obtenir le label « Division Régionale », le Club devra présenter une équipe composée :

- d'un minimum de 6 coureurs de 19 ans et +
- dont au moins 1 coureur possédant une licence de 2ème catégorie au 20 février 2022

Le reste de l'effectif sera complété par des 2ème et/ou des 3ème catégories avec la possibilité d'inclure 3 Pass'Open.

Seuls les coureurs déclarés dans l'effectif au 20 février 2022 seront comptabilisés dans les classements. Tout coureur mutant à partir du 21 février 2022 ou prenant une licence après cette date-là ne sera pas pris en compte dans l'effectif de l'équipe.

ARTICLE 6. INSCRIPTION DES CLUBS

Le document d'inscription est à récupérer sur le site du Comité de Bretagne de Cyclisme (cyclisme.bzh) et à renvoyer par mail au Comité pour le **samedi 5 mars** dernier délai. Aucun frais d'inscription n'est demandé.

ARTICLE 7. PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

ARTICLE 8. RÉCOMPENSES

Les cinq premières équipes seront récompensées par la Société Overstim-s, partenaire de cette Coupe de Bretagne des Clubs de Division Régionale à l'issue de la finale. Sera attribué les lots suivants :

- **1ère équipe** : un bon d'achat de 1 200 euros en produits de la marque Overstim-s et un trophée offert par le Comité de Bretagne de Cyclisme
- **2ème équipe** : un bon d'achat de 800 euros en produits de la marque Overstim-s
- **3ème équipe** : un bon d'achat de 500 euros en produits de la marque Overstim-s
- **4ème équipe** : un bon d'achat de 300 euros en produits de la marque Overstim-s
- **5ème équipe** : un bon d'achat de 200 euros en produits de la marque Overstim-s

Annexe 1

Liste des 8 épreuves retenues à partir du calendrier régional 2022

13 mars	Le Folgoët	VS Drennec	29	Circuit
17 avril	Nouvoitou	US Vern	35	Circuit
1er mai	Le Trévoux	UC Quimperlé	29	Circuit
15 mai	Saint Cast-le-Guildo	CC Plancoët	22	Circuit
29 mai	Plourin-Lès-Morlaix	UCP Morlaix	29	Circuit
26 juin	La Gacilly	US La Gacilly	56	En ligne
28 août	Mont-Dol - Roz sur Couesnon	JS Doloise	35	En ligne
4 septembre	Hennebont - Langroix	UCL Hennebont	56	Circuit